

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-quatre le 19 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 6 mars 2024, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. BALDES, Maire.
Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, M. CARREAU, Mme MERCHADOU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Adjoint, Mme HIMPENS, Mme GRANGEON, M. CASTETS, M. DURANT, Mme THEUIL, Mme DUBOURG, Mme PAIN-GOJOSSO, Mme BAUDERE, M. EYMAS, M. WINTERSHEIM, Mme SENTIER, M. MOINET, Mme SANCHEZ, M. JOUBE, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés et représentés par pouvoir:

Mme HOLGADO à M. CARREAU, M. RENAUD à Mme SENTIER

Etaient excusés:

M. ELIAS, Mme LUCKHAUS, M. CARDOSO

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme GRANGEON est élue secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 22

Conseillers votants : 24

Pour : 22

Contre : 2

Abstention : 0

24 – BUDGET PRINCIPAL M57 - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023 AU BUDGET 2024

Le Conseil Municipal délibère à la majorité

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

L'assemblée délibérante doit se prononcer sur l'affectation de résultat de l'exercice écoulé.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter les résultats de l'exercice 2023 du budget principal comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	Excédent	67 692.29 €
	Déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	Excédent	726 598.26 €
	Déficit	
Résultat de clôture à affecter	Excédent	794 290.55 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent	1 417 564.33 €
	Déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du	Excédent	

CA)		
	Déficit	1 115 347.42 €
Résultat comptable cumulé R001	Excédent	302 216.91 €
Résultat comptable cumulé D001	Déficit	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		204 373.61 €
Recettes d'investissement restant à réaliser		266 265.65 €
Solde des restes à réaliser		61 892.04 €
Besoin (-) réel de financement		
Excédent (+) réel de financement		364 108.95 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement
Résultat excédentaire

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	0.00 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)	
Sous-total (R 1068)	0.00 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement :	
Recette budgétaire au compte R 002 du budget N+1	794 290.55 €
TOTAL	794 290.55 €
Résultat déficitaire en report	
Déficit reporté à la section de fonctionnement D002	

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté :	R 002 : excédent reporté : 794 290.55 €	D 001 : solde d'exécution N-1 0.00 €	R 001 : solde d'exécution N-1 302 216.91 €
			R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : 0.00 €

La commission n°6 (Finances / Ressources Humaines) s'est réunie le 5 mars 2024 et a pris acte.

Fait et adopté à la majorité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 25/03/24
Identifiant de télétransmission : 033-
21330058500014-20240319-72505-DE-1-1

la Secrétaire de Séance
Madame Danielle GRANGIER

Pour le Maire empêché,
Madame Béatrice SARRAUTE

B. Sarraute